**ATTESTATION**

**CANDIDAT NON LAUREAT AUX EPREUVES DE VERIFICATION DES CONNAISSANCES (EVC 2023)**

L’INSTRUCTION N° DGOS/RH2/2024/19 du 12 février 2024 relative aux dispositions dérogatoires et temporaires permettant de justifier l’autorisation d’exercice de praticiens étrangers ayant obtenu un diplôme hors Union européenne (PADHUE) et ayant échoué aux épreuves de vérification des connaissances (EVC) au titre de la session 2023 prévoit que :

« Le praticien doit s’engager à se présenter à la prochaine session 2024 des EVC ».

Je soussigné (*Nom Prénom du candidat*) : ……………………………………………………………, né le …………………/ ……………………./ ……………………., à ……………………………………………..,

atteste sur l’honneur m’engager à m’inscrire et à participer aux épreuves organisés dans le cadre de la session 2024 des EVC.

Fait à ……………………………, le : ……/………../2023 Nom, Prénom et Signature :